



Conseil national  
de l'information statistique

Montrouge, le 29 avril 2021 – N° 61/H030

## BUREAU

---

Réunion du 18 mars 2021

---

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU

BUREAU

- 18 mars 2021 -

---

Président : Patrice DURAN, Président du Cnis

Rappel de l'ordre du jour

I.	LES ACTIONS DE LA DEPP PENDANT LA CRISE SANITAIRE .....	4
II.	PRÉSENTATION DE LA REVUE PAR LES PAIRS .....	10
III.	ACTUALITÉS DU SERVICE STATISTIQUE PUBLIC .....	13
IV.	ACTUALITÉS DU CNIS .....	17
	CONCLUSION .....	18

## Liste des participants

### Membres du Bureau

AUDENIS	Cédric	France Stratégie
BARDAJI	José	Fédération française de l'assurance (FFA)
BERTHOLON	Raphaëlle	Confédération française de l'encadrement – Confédération générale des cadres (CFE-CGC)
BRICHART	Henri	Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA)
CABRILLAC	Bruno	Banque de France
DEAUVIEAU	Jérôme	Ecole normale supérieure
DURAN	Patrice	Ecole normale supérieure (ENS) – Président du Cnis
GOTTI	Brigitte	Chambre de commerce et d'industrie de Paris Ile-de-France
LECOURT	Anne-Juliette	Confédération française démocratique du travail (CFDT)
POILON	Gwenaëlle	Mouvement des entreprises de France (MEDEF)
POUZIN	Gilles	Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC)
PROKOVAS	Nicolas	Confédération générale du travail (CGT)
ROBIN	Benoît	Confédération générale du travail – Force ouvrière (CGT-FO)
SILBERMAN	Roxane	Directrice de recherche émérite
TAVERNIER	Jean-Luc	Directeur général de l'Insee
VESSILLIER	Delphine	Fédération française du bâtiment (FFB)

### Membres du Bureau excusés

BOULANT	Michel	CMA France
FACK	Gabrielle	Université Paris Dauphine
LEGER	Jean-Luc	Conseil économique, social et environnemental régional de Normandie

### Invités permanents

ANXIONNAZ	Isabelle	Secrétaire générale adjointe du Cnis
BAYET	Alain	Insee – Direction de la diffusion et de l'action régionale (DDAR)
BESSONE	Anne-Juliette	Ministère du Travail – Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES)
BONNANS	Dominique	Insee – Direction de la méthodologie et de la coordination statistique et internationale (DMCSI)
CLING	Jean-Pierre	Insee – Direction de la méthodologie et de la coordination statistique et internationale (DMCSI)
COLIN	Christel	Insee – Direction des statistiques démographiques et sociales (DSDS)
EGHBAL-TEHERANI	Sylvie	Insee – Direction de la méthodologie et de la coordination statistique et internationale (DMCSI)
LAGARDE	Sylvie	Insee – Direction de la méthodologie et de la coordination statistique et internationale (DMCSI)
MAUREL	Françoise	Secrétaire générale du Cnis
MOREAU	Sylvain	Insee – Direction des statistiques d'entreprises (DSE)
OLIER	Lucile	Ministère des Solidarités et de la Santé – Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees)
PROST	Corinne	Ministère de l'agriculture et de l'alimentation – Service de la statistique et de la prospective (SSP)
ROCHER	Thierry	Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse – Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (Depp)
ROSENWALD	Fabienne	Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse – Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (Depp)
SEDILLOT	Béatrice	Ministère de la transition écologique et solidaire – Service de la donnée et des études statistiques (SDES)

*La séance est ouverte à 14 heures 30, sous la présidence de Patrice Duran.*

**Le Président, Patrice DURAN**, remercie l'ensemble des membres du Bureau pour leur présence. Il annonce le départ d'Olivier Redoules, qui représentait le Medef au sein du Cnis. Il sera remplacé au sein du bureau par Mme Gwenaëlle Poilon, directrice du domaine de l'économie au sein du pôle Economie du Medef. Son suppléant est M. Stéphane Dahmani, directeur au sein de l'association nationale des industries alimentaires du secteur Economie. Par ailleurs, Alain Ruello, qui siégeait en tant que représentant de l'association des journalistes de l'information sociale est remplacé par Mme Aurélie Franc. Enfin, il signale la présence de Yann Boulo, jeune administrateur de l'Insee qui réalise actuellement un travail de recherche et qu'il a invité à cette séance du bureau.

Quatre points seront abordés au cours de cette séance. En premier lieu, Fabienne Rosenwald, la directrice de la Depp, le SSM de l'Education nationale, présentera les actions de son service pendant la crise sanitaire, faisant suite à la table ronde de l'assemblée plénière. Dominique Bonnans présentera ensuite la prochaine revue par les pairs qui devrait avoir lieu en 2021. Il s'agira de la troisième édition de cet exercice périodique, la précédente ayant eu lieu en 2014. Le directeur de l'Insee reviendra après cela sur l'actualité du service statistique public. Enfin, le dernier point sera consacré aux actualités du Cnis.

## **.I LES ACTIONS DE LA DEPP PENDANT LA CRISE SANITAIRE**

**Fabienne ROSENWALD, directrice de l'évaluation, de la prospective et de la performance (Depp)**, précise qu'elle est accompagnée par Thierry Rocher, adjoint à la sous-direction de l'évaluation et spécialiste de la construction et l'élaboration des évaluations standardisées des élèves. Cette compétence fait la force de la Depp, car elle n'existe pas beaucoup ailleurs, et permet à la Direction de réaliser des comparaisons sur les compétences des élèves sur vingt ans au niveau national, comme au niveau international. Le fait de participer à ces enquêtes sur les compétences des élèves à l'échelle internationale et d'y apporter de la qualité permet en effet de les utiliser pour des comparaisons internationales.

La Depp présente un double positionnement : elle est à la fois un service statistique ministériel et une direction du ministère de l'Éducation nationale. Elle participe donc à part entière aux réflexions de ce dernier. La Depp utilise énormément de données administratives. Être intégrée au ministère lui permet de contribuer à leur construction et d'ajouter parfois des variables. La Depp tient aussi les référentiels, ce qui lui permet de structurer l'information. Enfin, elle peut produire des statistiques qui contribuent directement à l'aide au pilotage.

En tant que service statistique ministériel, la Depp produit des statistiques et des études objectives de façon à contribuer à un débat public de qualité sur l'éducation, à l'aide au pilotage en matière d'éducation et à l'évaluation du système éducatif dans toutes ses dimensions. Elle joue également un rôle important en termes d'animation de la recherche, une mission qui se développe énormément aujourd'hui. Elle coordonne le réseau de la statistique de l'éducation, formé de la Depp et des services en académie. Enfin, elle s'implique fortement dans des activités européennes et internationales, afin de disposer de comparaisons internationales.

La contribution au débat public constitue l'une des priorités de la Depp. La Direction met à disposition sur son site des informations pertinentes, objectives et documentées. Toutes ses publications sont gratuites et accompagnées de tableaux pour que chacun puisse s'en saisir et les réutiliser. Dans le domaine de l'éducation, le sujet est particulièrement important. Tout le monde se fait sa propre opinion sur l'éducation et peut avoir des chiffres ou des exemples en tête. Dans ces conditions, il est bon d'avoir un lieu où sont produites des statistiques dont on sait ce qu'elles mesurent.

L'aide au pilotage du ministère représente aussi l'une des grandes missions de la Depp comme de tous les services statistiques ministériels. La Direction travaille étroitement avec les directions opérationnelles en amont pour produire des travaux et des analyses en vue d'éclairer leurs choix, mais aussi en aval pour suivre ces choix. Les prévisions sur les évolutions des effectifs d'élèves permettent de préparer la loi de finances et d'affecter les moyens. La France se trouve dans une période très spécifique, liée à la courbe de natalité. Si le 1<sup>er</sup> degré connaît une baisse considérable de ses effectifs, le 2<sup>nd</sup> degré accueille encore pour deux ou trois ans les pics des générations nées jusqu'en 2010. Il est donc très compliqué de gérer les moyens : il faut combiner la gestion de court terme et la gestion de moyen terme, avec une baisse assez inquiétante. La Depp produit par ailleurs des indicateurs pour la loi de performance et les dialogues stratégiques académiques. Le ministère travaille avec les rectorats pour suivre les politiques. Dans ce

cadre, la Depp produit des indicateurs permettant de suivre ce qui se passe dans les académies et participe à ces dialogues. Enfin, la Direction construit des outils d'aide à la décision comme les modèles d'allocation des moyens et des outils d'aide au pilotage pédagogique comme les évaluations exhaustives des élèves en début de CP, de CE1, de 6<sup>ème</sup> et de seconde. Ces évaluations dressent un profil scolaire sur certaines compétences des élèves et permettent aux acteurs d'appréhender le profil des élèves qu'ils accueillent, les difficultés qu'ils pourraient éprouver, les actions qu'il faudrait mettre en place en termes d'accompagnement, voire de formation pour les enseignants.

Dans l'éducation nationale, le terme d'évaluation revêt un grand nombre d'acceptions. La Depp participe à l'évaluation du système éducatif par ses productions, qui sont regroupées dans sa publication « L'Etat de l'école » qui essaie de donner une photographie à la fois du contexte, des moyens, des résultats et des parcours avec des comparaisons internationales. Elle prend également part à l'évaluation des politiques publiques, de dispositifs ou d'expérimentations. Actuellement, la Depp évalue deux grandes politiques : le plan numérique de 2015, qui visait à fournir des tablettes ou des équipements mobiles dans des écoles et des collèges, et la réduction de la taille des classes en éducation prioritaire. La Depp mène ce travail en interne avec des chercheurs, mais elle accompagne aussi des équipes de recherche qui évaluent des politiques publiques, comme l'évaluation en cours sur les expérimentations de mixité avec PSE et Sciences Po.

**Jean-Luc TAVERNIER, le directeur général de l'Insee**, demande si cette évaluation concerne les démarches de mixité sociale dans les collèges du pourtour parisien.

**Fabienne ROSENWALD** répond que des expérimentations de mixité sociale dans les collèges ont été menées sur toute la France. Sur l'évaluation des établissements, la Depp fournit de nombreux indicateurs bruts pour décrire les établissements, le contexte social, les moyens, les résultats, mais aussi des indicateurs plus élaborés qui tiennent compte du profil des élèves accueillis pour évaluer ce que font les établissements. Il en est ainsi des indicateurs de valeur ajoutée des lycées (IVAL) qui visent à rendre compte de l'accès au baccalauréat, ou d'INSERJEUNES, les nouveaux indicateurs produits avec la Dares, qui cherchent à rendre compte de l'accompagnement vers l'insertion. Ces indicateurs en valeur ajoutée témoignent du fait que les lycées et CFA n'accueillent pas les mêmes profils d'élèves, qu'il existe de nombreuses disparités et que les enjeux d'accompagnement sont différents. Cette mission prend plus d'ampleur dans le cadre du conseil d'évaluation de l'école qui a pour vocation de mettre en place l'évaluation des établissements en France, par évaluation externe et autoévaluation.

La Depp participe par ailleurs à l'évaluation des territoires. L'année 2021 sera l'année des territoires pour la Direction, avec une nouvelle édition de « Géographie de l'école », qui rend compte de la diversité des territoires, un numéro spécifique de la revue « Education et formation » et la mise en ligne d'un grand nombre de données à différents niveaux de territoires. Enfin, la Depp contribue à l'évaluation des compétences des élèves, à l'échelle nationale comme internationale, sur échantillon ou de manière exhaustive.

**Thierry ROCHER, adjoint à la sous-direction de l'évaluation**, indique qu'à l'issue de la période de confinement, la Depp s'est fortement mobilisée pour mettre en place différents dispositifs de mesure pour éclairer la situation de crise : mise en place de nouvelles opérations, exploitation des dispositifs existants, ajout de questions dans des enquêtes prévues. La Direction a produit un certain nombre d'informations éclairant l'impact de la crise sur les différents acteurs du système scolaire et les inégalités et a mis en place des dispositifs *ad hoc* qui feront l'objet d'un suivi durant quelques années.

Les travaux engagés pour rendre compte des impacts de la crise sanitaire peuvent se résumer en huit types de dispositifs :

1- Lors du confinement, la Depp a lancé sept enquêtes spécifiques en faisant un tour d'horizon des différents acteurs (parents, enfants, professeurs, personnels de direction, inspecteurs, etc.) et interrogeant près de 100 000 personnes sur le vécu et les conditions dans lesquelles se déroulait cette période de confinement.

2- La Depp suit des panels d'élèves, notamment une cohorte de 15 000 élèves qu'elle suit depuis leur entrée en CP en 2011. A l'époque, ces élèves étaient en fin de collège. Un module d'interrogation sur le confinement a permis d'enrichir les enquêtes existantes.

3- Chaque année, il existe aussi un fort enjeu sur les constats de rentrée. Cette année, l'enjeu portait sur le décrochage et l'impact de la crise en termes d'orientation après cette période compliquée.

4- La Depp a également réalisé un focus sur les élèves en situation de handicap dans le cadre de son panel spécifique.

5- Des questions ont été ajoutées dans différents dispositifs, notamment l'évaluation des politiques publiques sur la réduction de la taille des classes de CP.

6- La Depp s'est appuyée sur les évaluations nationales exhaustives (CP, CE1, 6<sup>ème</sup>, 2<sup>nde</sup>).

7- La Depp a mis en place un panel *d'élèves ad hoc* en CP et en CE1, dans le cadre duquel elle suivra à la fois les élèves, les enseignants et les directeurs d'école pour appréhender les impacts de la crise sanitaire.

8- Enfin, le SSM a mobilisé le nouveau dispositif INSERJEUNES pour suivre l'insertion dans la vie active des jeunes sortis de formation professionnelle. Il est néanmoins trop tôt pour apprécier l'impact pour les jeunes sortis en 2020.

Les sept enquêtes menées auprès des différents acteurs durant le confinement n'ont pas fait apparaître que des aspects négatifs. Ainsi, les parents ont relevé certains effets positifs dans les activités proposées par l'école. Deux tiers des professeurs considèrent que les élèves ont appris de manière satisfaisante, même si les résultats se dégradent dans le secteur de l'éducation prioritaire. La période a permis aux élèves de gagner en autonomie pour 60 % des parents et 85 % des élèves. La question s'est beaucoup posée de la continuité pédagogique durant le confinement. Or les professeurs des écoles estiment avoir maintenu le contact avec 94 % de leurs élèves. Le taux s'élève à 90 % dans les collèges et lycées.

En CP CE1 et en 6<sup>ème</sup>, tous les élèves d'une cohorte de 800 000 élèves sont évalués. La Depp a pu comparer le niveau scolaire des rentrées 2019 et 2020. C'est en CE1 que le constat est le plus dégradé. Alors qu'en 2019, une amélioration avait été observée par rapport à 2018, les résultats des élèves sont revenus au niveau d'avant crise, en particulier en français. La lecture et l'écriture constituent le cœur de la classe de CP. Or les familles sont sans doute plus désarmées sur ces aspects. En outre, les écarts s'accroissent entre les différents secteurs, notamment entre éducation prioritaire et hors éducation prioritaire. Le pourcentage d'élèves qui maîtrisent différents domaines (lire à voix haute des mots, écrire des mots, etc.) affiche un écart important entre le secteur hors éducation prioritaire et le secteur des REP. Cet écart est même de vingt points dans la compréhension de mots lus par l'enseignant et il s'est encore aggravé avec les REP+, les secteurs d'éducation prioritaire renforcée.

A la rentrée 2020, la Depp a mis en place un système *ad hoc* d'évaluation des conséquences de la crise sanitaire sur un panel de 1 000 écoles qui seront suivies durant au moins deux ans. Le point de vue des directrices et directeurs d'écoles sur la rentrée scolaire a d'ores et déjà été publié. Le constat est un peu mitigé. 61 % des directeurs déclarent que les habitudes de travail ont été conservées. Ils sont cependant moins de la moitié à partager cet avis dans les REP et REP+. Il apparaît néanmoins que le lien entre l'école et les familles s'est sans doute renforcé avec cette crise, comme le montrent aussi d'autres statistiques sur la relation qu'entretiennent les professeurs avec les parents. Interrogés sur les incidences positives, les directeurs sont très majoritairement nombreux à penser que la crise a pu favoriser l'innovation pédagogique, développer l'acquisition des compétences des élèves sur les aspects numériques et améliorer les relations entre les élèves et les enseignants.

**Fabienne ROSENWALD** précise que la mission d'animation de la recherche de la Depp se traduit à la fois par un soutien aux chercheurs dans le domaine de l'éducation et le transfert des résultats de la recherche aussi bien vers le grand public que les décideurs. Elle permet d'enrichir le diagnostic sur le système éducatif, contribuer à l'évaluation de dispositifs et repérer des pistes d'action. La Depp aide des équipes de recherche qui souhaitent mettre en place des évaluations, tire des échantillons, les accompagne sur le terrain. Elle accueille aussi des doctorants, une démarche stimulante pour ces derniers, qui peuvent ainsi appréhender le fonctionnement d'une enquête, comme pour les équipes de la Depp. La Depp vient d'ailleurs de créer une chaire éducation avec PSE et a ouvert ses locaux à des étudiants qui ont envie de venir travailler.

Sur les aspects territoriaux, la Depp doit animer le réseau de la statistique de l'éducation formé de la Depp et des services statistiques en académie. Chaque rectorat dispose en effet d'un service statistique du même

profil que la Depp, qui mène une activité de production statistique et d'aide au pilotage. Au niveau international, la Depp assure les fonctions de représentation et d'expertise. Au-delà du travail de construction d'indicateurs pour l'envoi de données, le SSM joue le rôle d'opérateur pour certaines enquêtes internationales sur les compétences des élèves (PISA) à laquelle il contribue depuis l'origine. A ce titre, la Depp sait que ces enquêtes sont de qualité et peut donc les utiliser pour des comparaisons internationales. Le service statistique travaille par ailleurs avec l'IEA, la grande agence d'évaluation, dont Thierry Rocher a été nommé président, sur les enquêtes TIMSS et PIRLS dans lesquelles la France est ressortie dernière en mathématiques et en compréhension de texte. Enfin, la Depp participe aux enquêtes sur les enseignants (TALIS). Sur toutes ces enquêtes internationales, la Depp a souhaité mener des enquêtes nationales un peu équivalentes pour aborder certains aspects en particulier.

Dans ses travaux d'observation, la Depp couvre quatre grands thèmes : les élèves et les apprentis, les personnels, les établissements et les territoires. La Depp réalise chaque année une photographie des élèves. Elle peut décrire la formation qu'ils suivent, réaliser des prévisions et projections, évaluer leurs compétences, rendre compte de leur bien-être et de la victimation, évaluer le coût, suivre des panels et travailler sur la transition entre formation et marché du travail.

**Thierry ROCHER** souligne que des évolutions très importantes sont intervenues sur les compétences des élèves. Voilà vingt ans, il existait peu de dispositifs pour objectiver le niveau des élèves, leurs compétences et leurs acquis. Le sujet est désormais documenté par de nombreux dispositifs complémentaires :

- des enquêtes réalisées sur de larges échantillons représentatifs au niveau international depuis vingt ans, sur la lecture, les mathématiques, la littératie numérique, les aptitudes à l'égard de la vie en société, etc. Organisées de manière cyclique, ces enquêtes internationales permettent de réaliser une comparaison à la fois géographique et temporelle ;
- des enquêtes nationales sur échantillon pour prendre en compte les spécificités du système scolaire français, comme le cycle CEDRE qui évalue les disciplines par rotation tous les ans depuis 2003. Au-delà des compétences académiques, des efforts sont faits aujourd'hui pour mettre en place des évaluations standardisées sur les compétences sociocognitives ou soft skills, comme la collaboration, la créativité, l'esprit critique. La Depp réalise également des panels pour assurer le suivi longitudinal des élèves à différents niveaux. A côté de son panel en cours (élèves de CP en 2011), elle prépare un panel qui commencera cette année dès la maternelle. Elle assure par ailleurs l'évaluation de politiques publiques via un dispositif *ad hoc* sur la réduction de la taille des classes en éducation prioritaire, l'évaluation du plan numérique. Enfin, elle gère des dispositifs d'évaluation des conséquences de la crise sanitaire sur 1 000 écoles ;
- des évaluations nationales exhaustives : depuis 2017-2018, en début d'année, plus de trois millions d'élèves sont évalués (en CP, CE1 6<sup>ème</sup> et 2<sup>nde</sup>) avec des tests standardisés pour outiller les enseignants et les décideurs locaux de l'éducation et pour faciliter le pilotage national. Des tests sont également réalisés lors de la Journée Défense Citoyenneté (JDC) en lien avec le ministère de la Défense pour tous les jeunes Français de 17 ans afin de détecter l'illettrisme et identifier des différences régionales qui peuvent se révéler assez fortes.

**Fabienne ROSENWALD** indique que la Depp réalise aussi une photographie des personnels chaque année. Grâce à une profondeur historique d'une dizaine d'années, elle peut tracer des parcours et connaître les rémunérations. Elle mène par ailleurs des enquêtes nationales (EPODE) et internationales (TALIS) sur les conditions d'exercice et les pratiques, ainsi que des enquêtes de bien-être. Sur les établissements, la Depp peut décrire les établissements et le climat scolaire. Elle mène des approches selon les types d'établissements (éducation prioritaire et autres). Enfin, ses indicateurs lui permettent de décrire le territoire dans toute sa diversité. La Depp met aussi en place de nouvelles méthodes pour aborder les territoires et aider à la compréhension du débat public et au pilotage.

Sur l'ensemble de ses dimensions, la Depp dispose d'un système d'information qui lui permet de réaliser une photographie chaque année, mais aussi de faire un suivi dans le temps et d'analyser les disparités sociales, territoriales ou autres.

**Roxane SILBERMAN, Directrice de recherche émérite**, se dit très impressionnée par le travail considérable mené par la Depp, *via* des enquêtes nombreuses, mais aussi l'utilisation de données administratives. En vingt ans, l'information s'est vraiment beaucoup accrue. Elle souhaite savoir si la France

s'est coordonnée avec d'autres pays pour mesurer l'impact de la crise, ce qui permettrait des comparaisons assez précises. Elle observe par ailleurs que toutes les enquêtes internationales ont mis en avant les problèmes de compétence des élèves en France et demande si ce constat a eu un impact sur la façon dont les questions sont posées dans les enquêtes nationales. La Depp semble aussi mener plus de missions que d'autres SSM, entre la production de statistiques, l'aide au pilotage, l'évaluation et l'activité de recherche, ce qui peut soulever certains risques ou complications. Roxane SILBERMAN souhaite également savoir si les chercheurs extérieurs peuvent accéder aux mêmes données que ceux que la Depp accueille en son sein. Enfin, elle observe que le site de la Depp ne comprend toujours pas la liste de toutes les enquêtes.

**Jean-Luc TAVERNIER** remarque que la Depp a réalisé des travaux extraordinaires durant la crise sanitaire. Il demande si le SSM a disposé de moyens supplémentaires ou si ces travaux se sont substitués à d'autres. Il souhaite également savoir de quelle manière les résultats des enquêtes internationales sont pris en compte par les services gestionnaires du ministère. La France devrait être de plus en plus alarmée par ces résultats. Or il n'a pas l'impression que ce sentiment d'alarme est vraiment partagé. Les dernières études ont ainsi fait apparaître que les professeurs français sont, de loin, ceux qui passent le plus de temps à gérer la discipline et le silence dans leur classe au détriment du fond. Elles montrent aussi une dégradation forte des compétences en mathématiques et en français.

**Lucile OLIER, représentant la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees) du ministère des Solidarités et de la Santé,** signale que les opérations statistiques concernant les enfants scolarisés se trouvent parfois à l'intersection de différents périmètres ministériels. Ainsi, la Drees mène des enquêtes de santé scolaire avec le concours de la Depp qui tire les échantillons afin de mesurer l'état de santé des enfants à différents niveaux de scolarité. Par ailleurs, elle fait part de projets d'enquêtes sur la santé mentale des enfants dans le contexte de l'épidémie actuelle qui pourraient se concrétiser l'année prochaine.

**Nicolas PROKOVAS, représentant la Confédération générale du travail (CGT),** souligne la grande richesse des travaux de la Depp. Il signale cependant qu'une inquiétude pourrait se faire jour sur le programme INSERJEUNES. En effet, celui-ci se substitue aux enquêtes IVA-IPA et pourrait provoquer une perte d'information. Les sources administratives mobilisées sont moins riches que les enquêtes. En outre, la combinaison des données administratives et des données d'enquêtes a permis de disposer jusqu'à présent de la connaissance la plus approfondie des domaines étudiés.

**Fabienne ROSENWALD** indique que la Depp a essayé de voir si les autres pays avaient mis en place des dispositifs permettant de comparer les situations durant le confinement. Or peu de pays disposaient, comme la France, d'une mesure *ex ante* grâce aux évaluations exhaustives pour tous les élèves, quel que soit le territoire, en CP, CE1, 6<sup>ème</sup> et seconde. La France est donc le seul pays à avoir observé la baisse en CE1. Parfois, des équipes de chercheurs ont travaillé sur différents sujets, mais leurs résultats ne sont pas tout à fait comparables. Cet état des lieux montre qu'on ne peut donc pas comparer actuellement entre pays par manque de sources de qualité.

**Thierry ROCHER** ajoute que des contacts avaient été noués avec les Allemands qui souhaitaient mettre en place un dispositif particulier, mais leur démarche s'est limitée à un questionnaire des directeurs d'écoles. France et Allemagne ont conservé quelques questions communes très ouvertes qui sont en cours d'analyse. En dehors des Néerlandais qui ont réalisé des analyses des résultats d'examens juste avant et juste après la crise, peu de pays ont l'opportunité de mener des analyses de ce genre.

Concernant les enquêtes internationales, des allers-retours permanents sont effectués avec les institutions responsables de ces enquêtes, que la Depp contribue à construire. La démarche joue dans les deux sens, indépendamment de la crise. Par exemple, le dispositif PISA s'est construit en même temps que CEDRE et a amené des notions comme la littératie qui s'est beaucoup popularisée. Autre exemple : des débats nombreux existent aussi sur l'évaluation des mathématiques en eux-mêmes ou en tant qu'outils, tant en France qu'à l'international. Les dimensions nationale et internationale se nourrissent l'une l'autre en permanence.

**Fabienne ROSENWALD** indique que la Depp n'a pas obtenu de moyens supplémentaires. Les enquêtes menées durant le confinement sont le fruit de la mobilisation très forte des équipes.

**Jean-Luc TAVERNIER** demande si ces enquêtes ont toutes été menées par internet.

**Fabienne ROSENWALD** répond par l'affirmative. Les équipes informatiques ont réalisé un travail formidable à cette occasion. La Depp a également cherché à s'appuyer sur des dispositifs existants et pour son panel spécifique, elle a bénéficié du concours d'un doctorant. Les équipes ont estimé que le choc était tellement fort qu'il ne fallait pas rater certaines évolutions.

Être un service statistique ministériel est toujours très compliqué. Néanmoins, la situation a beaucoup changé en quelques années. Les pouvoirs politiques ont compris qu'ils avaient besoin d'un lieu qui publie des statistiques indépendantes. Parfois, les données dérangent, mais elles permettent aussi de poser les bases du dialogue. Un certain équilibre s'est mis en place. La question peut se révéler plus complexe vis-à-vis des journalistes qui n'interrogent la véracité des chiffres que lorsque la Depp annonce une bonne nouvelle. Le positionnement des services statistiques a beaucoup évolué. Les données sont importantes, y compris pour le dialogue social.

Au sein du ministère, les services sont très fortement mobilisés autour des résultats catastrophiques de la France en mathématiques, l'un des grands sujets du conseil scientifique de l'Education nationale. Des plans mathématiques ont été mis en place et il a été demandé à la Depp d'analyser plus finement pour essayer de repérer les difficultés sur les évaluations exhaustives. Pour autant, toute évolution s'inscrit sur le temps long et nécessite la formation des enseignants. Si la mobilisation reste assez peu visible de l'extérieur, elle est forte et se révèle plutôt lourde en interne. Quand les résultats sont sortis, ils ont fait beaucoup de bruit dans la société. Or paradoxalement, ils ont vite été oubliés alors même que la dernière évaluation est catastrophique pour la France. Le devenir de ces élèves de primaire est quand même assez angoissant.

Tous les chercheurs qui souhaitent des données de la Depp les obtiennent. Beaucoup travaillent directement avec la Depp qui met aussi de nombreuses données à disposition *via* le réseau Quételet, en particulier les panels. Le SSM travaille aussi avec les instituts de recherche pour enrichir les données disponibles. Il mène également une réflexion plus globale comme l'ensemble du système statistique public sur l'archivage. Toutefois, les données doivent être documentées. Or cette démarche de documentation se révèle très compliquée pour les données administratives. Il faut parvenir à expliquer ce que ces données mesurent.

Jusqu'à très récemment, la liste des enquêtes était effectivement assez peu visible sur le site de la Depp. Désormais, le site comporte la rubrique « enquêtes et dispositifs » qui s'enrichit peu à peu avec la description des différents dispositifs.

Enfin, le dispositif INSERJEUNES sera extrêmement riche, beaucoup plus que les enquêtes IVA-IPA pour lesquelles le taux de réponse s'élevait à 50 %. Y répondaient surtout les jeunes en emploi. Ce dispositif a permis de réduire la charge des répondants et offre des données beaucoup plus riches. INSERJEUNES descend en effet au niveau de l'établissement et propose des informations qui vont au-delà de l'insertion, sur la poursuite d'études par exemple. En outre, le dispositif va s'enrichir progressivement. La première note d'information permet de montrer que l'origine sociale, qui pèse déjà très fortement dans le système éducatif, continue d'avoir un impact sur l'insertion. A diplôme équivalent, les jeunes n'ont pas la même insertion selon leur origine sociale.

**Benoît ROBIN, représentant la Confédération générale du travail – Force ouvrière (CGT-FO),** demande des précisions sur le poids que représente aujourd'hui l'utilisation des données administratives et sur les incidences concrètes de l'importance croissante de ces données. Il souhaite également savoir si la Depp a commencé à observer les effets de la réforme du baccalauréat et des dispositions mises en place en 2020 sur l'évaluation, avec un contrôle continu renforcé.

**Jérôme DEAUVIEAU, représentant les chercheurs en sciences sociales,** salue l'ouverture des locaux de la Depp au bénéfice des jeunes chercheurs durant la crise et souligne que la Depp entretient de longue date des liens très fructueux avec la recherche. Dans les évaluations internationales, la France est avant-dernière en mathématiques devant le Chili. Cette situation est extrêmement préoccupante et la chute observée depuis trente ans est tout à fait vertigineuse. Parmi les actions à mener, il faudrait faire le lien entre les pratiques d'enseignement et les résultats des élèves. Certes, le sujet apparaît un peu sulfureux, mais il est essentiel pour mieux comprendre ce qui se passe. Si la diffusion des résultats par la Depp est excellente d'un point de vue pédagogique, il existe, notamment dans le monde enseignant, une capacité à ne pas voir ce qui saute pourtant aux yeux. Ainsi par exemple, le niveau de 90 % des élèves de CM2 est inférieur aujourd'hui au niveau médian de 1987. Il faut impérativement faire en sorte que ces résultats soient

connus du grand public, des enseignants et de leurs représentants.

**Jean-Luc TAVERNIER** demande si les résultats sont présentés aux directeurs d'établissement, aux inspecteurs d'académie, aux organisations syndicales.

**Patrice DURAN** ajoute que les préfets soulignent régulièrement manquer de données leur permettant d'appréhender plus précisément ce qui se passe sur le terrain.

**Fabienne ROSENWALD** indique que la Depp utilise les données administratives au maximum. En gagnant du temps sur la réalisation d'enquêtes sur des sujets documentés par des données administratives, la Direction peut lancer d'autres enquêtes pour recueillir des informations que ces données ne contiennent pas.

Les données sont présentées et diffusées dans l'ensemble du système éducatif, hors enseignants. La Depp est invitée régulièrement par les recteurs à présenter ses résultats au corps d'inspection. Elle peut le faire aussi périodiquement auprès des organisations syndicales. L'enjeu consiste à toucher les enseignants, un public de près de 800 000 personnes. La nouvelle chargée de communication, qui a pris ses fonctions récemment, a pour mission de déterminer la meilleure façon de faire passer des messages aux enseignants. Pour l'instant, en effet, l'information ne passe pas très bien et la Depp a des efforts à faire en communication. Elle doit aussi développer des études sur les enseignants, des progrès ont déjà été réalisés avec le lancement tant espéré par Claude Thélot d'enquêtes sur les pratiques des enseignants.

**Patrice DURAN** souligne que la question de la « *self-evaluation organization* » est une vieille question de l'évaluation des politiques publiques. Dans les années 1950-1960, il avait été considéré qu'une telle évaluation pourrait être mal perçue et cela a été le plus souvent vérifié au point que bien des spécialistes d'analyse de politiques publiques ont conclu que les organisations n'avaient qu'une faible capacité à s'autoévaluer de manière un peu rigoureuse si cette évaluation était publique. Cela pose aussi la question de l'appropriation des résultats et place les SSM dans une position assez délicate dès lors que développant des enquêtes sur leur propre administration ils peuvent être conduit à produire des analyses à tonalité critique. La société a besoin de réflexivité, mais cette réflexivité conduit les services à poser des constats qui ne plairont pas nécessairement. Beaucoup s'interrogent donc sur la possibilité de développer cette logique d'évaluation dans un service qui fait partie de l'organisation même d'un ministère. Si les SSM montrent ce qu'est la réalité de l'action publique effectuée par leur ministère, cela ne peut que poser la question de la responsabilité des fonctionnaires eux-mêmes dans les conséquences des politiques publiques mises en œuvre et renvoyer in fine à préciser le rôle qui a pu être celui des personnels eux-mêmes dans les résultats produits par l'organisation ministérielle.

**Fabienne ROSENWALD** observe qu'un nouvel acteur va quand même faciliter le travail d'évaluation : le conseil d'évaluation de l'école. Ses missions sont très générales. Dans le processus d'évaluation des établissements, l'autoévaluation dans un établissement implique aussi que les équipes enseignantes discutent des résultats. Un groupe de travail réfléchit actuellement à l'évaluation des élèves, pour déterminer par exemple ce que mesure réellement le contrôle continu. Il est très important qu'un autre acteur, auquel la Depp est associée, porte cette démarche d'évaluation.

## **.II PRÉSENTATION DE LA REVUE PAR LES PAIRS**

**Dominique BONNANS, représentant la Direction de la méthodologie et de la coordination statistique internationale (DMCSI) de l'Insee**, précise qu'elle est responsable de l'Unité qualité, qui veille à la définition et la mise en œuvre d'actions susceptibles d'améliorer la qualité de la production statistique de l'Insee, mais aussi plus largement du service statistique public, conformément à de grands principes adoptés au niveau européen.

Si le service statistique public s'est toujours montré très attentif aux questions de qualité de sa production, il a longtemps réduit cette notion multidimensionnelle à l'arbitrage entre fraîcheur, délai et précision. Au début des années 1990, des travaux internationaux ont cherché à formaliser davantage cette notion de qualité en statistique. La France a d'ailleurs participé assez activement aux réflexions européennes qui ont conduit à l'adoption en 2005 du Code de bonnes pratiques de la statistique européenne. Ce code constitue la référence. Il a été enrichi à deux reprises et contient aujourd'hui 16 principes représentant les différentes dimensions de la notion de qualité. Y est associée une batterie de 84 indicateurs permettant aux services

statistiques d'expliquer en quoi leur production est de qualité.

Les statistiques sont produites en toute indépendance, de façon coordonnée entre les producteurs, avec un mandat clair d'accès aux données, des ressources suffisantes pour produire ces statistiques, un engagement sur la qualité, un respect de la confidentialité et une assurance d'impartialité. Les processus de production doivent reposer sur une méthodologie solide et des procédures adaptées, veiller à ne pas faire peser une charge excessive sur les répondants et viser à l'efficacité. La qualité des produits découle avant tout de la réponse à un besoin, donc de la pertinence, de la fiabilité et la ponctualité des résultats, de leur cohérence et de tout ce qui est mis en œuvre pour qu'ils soient bien compris et réutilisés.

Il ne suffit pas d'avoir un référentiel. Encore faut-il s'assurer que ses principes sont bien mis en œuvre. Le choix retenu au niveau européen en 2005 consiste à organiser régulièrement des revues par les pairs pour s'assurer que les pratiques des services statistiques sont conformes aux principes du code. Cette démarche s'inscrit dans la même logique qu'un processus de certification. Elle n'est pas inscrite dans un règlement ; elle est associée au Code de bonnes pratiques. La France a fait l'objet de revues par les pairs en 2007 et 2014. La troisième visite est prévue en 2021.

Ces revues se déroulent en quatre étapes. Le pays audité réalise tout d'abord une autoévaluation de ses pratiques au regard du Code. Les pairs indépendants effectuent ensuite une visite au cours de laquelle ils peuvent demander des éléments de preuve, dans une logique d'audit. Suite à cette visite, ils remettent un rapport de recommandations, le pays devant adopter ensuite un plan d'action suivi annuellement par Eurostat. En France, il existe d'autres dispositifs de contrôle de la qualité, en particulier le suivi annuel par l'Autorité de la statistique publique, mais aussi les rapports de l'Inspection générale de l'Insee et les démarches qualité qui contribuent à suivre et vérifier la bonne conformité des pratiques aux principes du Code.

Ces revues s'inscrivent dans une démarche permanente d'équilibre entre le respect de la conformité aux principes du Code de bonnes pratiques et l'amélioration continue des pratiques. Parmi les recommandations formulées en 2014 dans le cadre de la revue française, les pairs ont préconisé de publier des rapports qualité et de diffuser toutes les métadonnées statistiques qui permettent de comprendre les statistiques diffusées, mais aussi d'expliquer et de connaître les pratiques en termes de révision des données. Il a également été recommandé de clarifier les règles d'embargo, rationaliser les procédures d'accès aux micro-données pour les chercheurs, notamment pour les rendre plus rapides, clarifier les voies d'accès à ces micro-données ou mettre en place des procédures pour davantage sensibiliser les utilisateurs potentiels à la production statistique et davantage communiquer vers les différents publics.

La France prépare actuellement la troisième revue par les pairs. Tous les producteurs de statistiques européennes tombent a priori dans le périmètre de ces revues, c'est-à-dire pour la France l'Insee, dix services statistiques ministériels, ainsi que le CépiDC, l'unité de l'Inserm en charge de la production des statistiques sur les causes de décès et le Centre d'accès sécurité aux données (CASD) qui intervient dans la phase de mise à disposition des données produites. Pour des raisons de charge et de coût, les revues ne portent pas sur tous les producteurs. La France en a proposé trois en plus de l'Insee en s'appuyant sur des critères validés au niveau européen, qui constituent trois gros producteurs de statistiques européennes : la Drees, le SDES et le SSP Agriculture. En parallèle, dans l'esprit du principe de coordination et du règlement européen 223, la France a décidé d'associer l'ensemble des SSM, le CépiDC et le CASD de façon très précoce à tous les travaux préparatoires à cette revue afin que tous les producteurs de statistiques réalisent le chemin de repérage de tous les points d'amélioration en termes de qualité. Cette démarche doit permettre d'avoir une vision d'ensemble et de mettre en place, après la revue, une feuille de route qualité pour l'ensemble du service statistique public.

La France a demandé à passer au premier semestre 2021, dans la mesure où dès le deuxième semestre 2021 l'Insee et certains SSM seront mobilisés pour préparer la présidence française de l'Union européenne en 2022. La visite des pairs, au besoin virtuelle, pourrait intervenir fin juin ou début juillet. Les services statistiques se sont préparés collectivement durant toute l'année 2020, notamment pour identifier tout ce qu'ils mettent en œuvre pour produire des statistiques de qualité, mais également tout ce qu'ils pourraient améliorer. Le sujet a été évoqué en comité de direction début janvier. Une rencontre avec le secrétariat du Cnis a également eu lieu en septembre 2020. La France a envoyé sa proposition de périmètre pour la revue à Eurostat et lui transmettra son autoévaluation pour l'Insee et les trois SSM concernés avant la fin du mois de mars. En avril-mai, plusieurs actions de communication seront lancées. Le programme de cette visite des pairs sera finalisé début mai. Avec leur visite, les pairs devraient rendre leur rapport avant fin septembre, la

France devant renvoyer son plan d'action d'ici la fin de l'année.

Un programme type pour les visites a été validé au niveau européen. Il sera ajusté avec l'équipe de pairs chargée de l'exercice. Pour cette revue, la place réservée aux échanges avec les utilisateurs est plus importante que pour les deux éditions précédentes. Outre une rencontre avec le Président et le Secrétariat général du Cnis, plusieurs séquences sont prévues avec des représentants d'utilisateurs. Le service statistique public travaillera étroitement avec le Cnis pour formuler une proposition de séquence et de participation à ces réunions. Pour les pairs, ces réunions constituent une occasion de mieux comprendre la façon dont les services statistiques français travaillent et de s'assurer que les pratiques sont conformes au Code. Elles permettent aussi de faire passer des messages. Il importe donc d'exploiter au mieux l'opportunité offerte pour cette revue.

Le questionnaire d'autoévaluation vise à recueillir les éléments de preuve de la conformité du service statistique public à tous les indicateurs du Code et l'interroge sur ses forces, ce qu'il peut améliorer, les travaux réalisés au cours des cinq dernières années, les projets des trois prochaines années, ainsi que sur les coopérations envisageables au niveau européen. L'autoévaluation de l'Insee est en phase avec son exercice de moyen terme Insee 2025 et le moyen terme du Cnis. Dans ses Chroniques 17, le Cnis avait en effet fait le lien entre ses avis du moyen terme et quelques principes du Code de bonnes pratiques. Les éléments qui figurent dans ces avis se retrouvent bien dans les projets de l'Insee qui visent à l'amélioration de la qualité, que ce soit la réponse aux besoins des utilisateurs, le recours aux nouvelles sources de données, les travaux sur les appariements, les améliorations en termes de comparabilité et de clarté.

Parmi les améliorations envisagées figurent l'examen potentiel par le Cnis des dispositifs autres que les enquêtes, qui seules reçoivent un avis d'opportunité, le projet de code statistique non signifiant pour favoriser les appariements, le développement des comparaisons entre sources ou avec d'autres pays, la possibilité accrue de réaliser des tabulations à la demande à partir des résultats en ligne ou encore l'enrichissement de la description des opérations statistiques dans la logique des rapports qualité, des métadonnées et toute la documentation qui accompagne la production.

Une piste d'amélioration relative au principe de pertinence concerne directement le Cnis. Elle consisterait à exploiter davantage les différentes voies par lesquelles les utilisateurs peuvent exprimer leurs besoins. Pour ce faire, il pourrait être envisagé de sensibiliser et outiller davantage les producteurs afin qu'ils prennent en compte très en amont dans leur processus de production les attentes des utilisateurs exprimées par différents canaux. Aujourd'hui, l'information existe, qu'elle remonte du Cnis, des enquêtes de satisfaction, des groupes d'utilisateurs, mais elle n'est pas forcément exploitée et mobilisée complètement. Une autre piste reviendrait à développer un protocole d'analyse des besoins dans le cadre de démarches sur la qualité des processus statistiques. Il s'agirait de réfléchir de façon précoce aux produits de diffusion, en lien avec le projet de refonte de la diffusion des jeux de données au sein de l'Insee. Cette « check-list » pourrait aider les producteurs à réfléchir à cette phase d'identification des besoins, qui doit constituer la première phase du processus de production statistique, avant même la conception d'une opération. Enfin, il pourrait s'avérer nécessaire de poursuivre les initiatives visant à diversifier les modes de concertation, comme le Cnis l'a fait en 2020.

Les revues représentent aussi une occasion pour exprimer des attentes. Dans son autoévaluation, l'Insee a estimé que les chercheurs qui travaillent avec des instituts statistiques sur des projets bénéficiant de subventions européennes devraient pouvoir bénéficier de ces subventions eux aussi. L'Institut a également évoqué le fait que les besoins des utilisateurs nationaux devraient être davantage pris en compte dans l'élaboration des programmes européens, un message déjà porté au niveau européen à plusieurs reprises. Enfin, cet exercice offre l'opportunité d'exprimer quelques inquiétudes. L'Insee s'inquiète notamment du fait que la mauvaise utilisation des statistiques puisse altérer la confiance des utilisateurs et souligne le défi croissant d'une réponse dans des délais toujours plus tendus à des demandes toujours plus variées, voire contradictoires, avec des formats et des modes de diffusion multiples.

Ces revues ne constituent pas uniquement des exercices de contrôle qualité. Les recommandations des pairs peuvent aider le service statistique public à faire avancer certains sujets. Ainsi, la mise en place du CASD a fait suite à une recommandation de la première revue par les pairs. La dynamique collective avec l'ensemble des services statistiques ministériels donne également une impulsion à certaines actions. Un travail est par exemple en cours pour formaliser davantage les pratiques en termes de correction d'erreurs. Le service statistique public s'engage ensuite sur un certain nombre d'actions. Lors de la revue précédente, il s'était ainsi engagé à publier des calendriers de diffusion pour les principaux indicateurs, que ce soit pour

l'Insee ou les différents SSM. L'amélioration continue représente un point très important. Il ne s'agit pas de prendre une photographie et d'attendre la revue suivante, ni de tout faire tout de suite, mais de repérer les points d'amélioration et de planifier leur réalisation. Enfin, ces revues sont aussi l'occasion de valoriser les bonnes pratiques. Lors de la revue précédente, les pairs avaient par exemple souligné la qualité de la formation initiale dans les écoles du GENES, mais aussi les trois piliers de la gouvernance statistique publique avec l'ASP, le SSP et le Cnis.

**Roxane SILBERMAN** observe qu'en principe ces revues concernent l'ensemble du service statistique public, mais que les exercices précédents sont restés très concentrés sur l'Insee, les SSM étant nettement moins impliqués. Le système néerlandais, beaucoup plus intégré, ne pose pas le même problème. En France, les SSM occupent quand même une place importante et il faudrait qu'ils soient plus intégrés dans la démarche. Elle demande également des précisions sur la façon dont est intégrée la mobilisation croissante des données administratives.

**Dominique BONNANS** indique que pour la troisième revue, l'implication des autres autorités statistiques (ONAS) a été soulevée au niveau européen par de nombreux pays. Une place beaucoup plus importante est donc donnée à ces autorités. La revue comportera plus de réunions avec ces dernières, qui bénéficieront aussi d'un débriefing particulier, ce qui n'avait pas été le cas lors de la précédente édition. Dans leur rapport, les pairs effectueront également un retour spécifique si nécessaire. Enfin, les autorités participeront à la réunion de débriefing collectif. La décision a ensuite porté sur le périmètre. Sur la base des critères prédéfinis, chaque pays pouvait proposer une liste d'autorités statistiques dans la limite de six, avec l'idée de diversifier la présence des autorités participantes. Les autres autorités statistiques représentent l'un des sujets importants de cette troisième revue.

En France, après la deuxième revue par les pairs et dans l'esprit du règlement 223, la décision avait été prise de définir des lignes directrices qualité pour l'ensemble des SSM, le CépiDC et le CASD. Pour cette troisième revue, tous les services ont été associés avant la revue. Il n'a pas été demandé à chacun de remplir un questionnaire d'autoévaluation stricto sensu, car l'exercice représente une charge. Néanmoins, chaque service a dû réfléchir aux points sur lesquels il souhaiterait progresser en termes de qualité pour identifier les points communs à tous les SSM et les spécificités. Après la revue, il en découlera une feuille de route pour l'ensemble du service statistique public.

S'agissant de la mobilisation des données administratives, le Code de bonnes pratiques a été révisé en 2017 pour tenir compte des nouveaux modes de production. Lorsqu'il a été mis au point en 2005, ce Code s'adressait essentiellement à la production par enquêtes statistiques. Il a beaucoup évolué, même s'il n'est pas encore parfait. Cette utilisation des données administratives a été prise en compte et sera examinée dans tous les pays dans le cadre de la troisième revue.

**Patrice DURAN** souligne que cette revue par les pairs pose assez clairement la problématique des comparaisons de systèmes différents si l'on veut comprendre ce qui fonde éventuellement des résultats eux-mêmes différents, et ce n'est pas une question de benchmarking, seulement d'intelligence de la réalité.

**Dominique BONNANS** précise que les revues ne poursuivent pas un objectif de benchmark et de comparaison des différents pays ; elles s'inscrivent dans une logique d'amélioration de chacun, compte tenu de sa situation de départ.

**Jean-Luc TAVERNIER** confirme que les revues par les pairs ne visent pas à réaliser des classements, mais à favoriser l'amélioration et le respect du Code de bonnes pratiques.

### **.III ACTUALITÉS DU SERVICE STATISTIQUE PUBLIC**

**Le Directeur général de l'Insee, Jean-Luc TAVERNIER** indique que l'actualité a été de nouveau relativement chargée depuis le dernier bureau. Il propose d'évoquer les actions menées en lien avec la situation sanitaire, avant de mettre l'accent sur quelques projets nouveaux. Il terminera son propos par une sélection des publications intervenues au cours des derniers mois.

#### **Travaux du système statistique public sur la crise sanitaire**

Le système statistique public continue de produire un certain nombre de tableaux de bord pour suivre la crise. Désormais, la Drees publie chaque fin de mois depuis décembre un tableau de bord de suivi mensuel

des allocataires de prestations de solidarité, avec le concours des organismes gestionnaires, dont la CNAF, avec des données régionales et départementales. Les éditions s'enrichissent au fur et à mesure. Le dernier tableau comprenait ainsi des données sur les aides destinées aux étudiants. La Drees a également diffusé un éclairage plus structurel sur les conditions de logement des bénéficiaires de ces revenus minimaux. Sur ce sujet de la pauvreté, qui reste l'un des principaux trous dans la raquette de la crise sanitaire, l'Insee a pris contact avec un grand nombre d'associations caritatives et instruit la possibilité de lancer une enquête auprès des gestionnaires des centres d'aide alimentaire pour chercher à mieux connaître les profils des nouvelles populations qui ont recours à cette aide. Le chiffre de 1 million de nouveaux pauvres a rencontré un énorme succès médiatique, car il avait le mérite de la simplicité. Pour autant, il n'est aucunement documenté et ceux qui l'ont diffusé dans le débat public ne l'endossent plus.

Par ailleurs, la Drees continue de mettre en ligne sur son site chaque semaine le nombre de tests réalisés par jour et l'évolution des délais entre les prélèvements et les résultats des tests. L'Insee publie chaque semaine le nombre de décès quotidiens toutes causes confondues. Cette publication est commentée une fois sur deux. Dans le bilan total de l'année 2020, le nombre de décès a augmenté de 9 % par rapport à 2019, soit 55 000 décès supplémentaires, un peu moins que le recensement « administratif » des décès Covid par les établissements hospitaliers et les EHPAD. Eurostat a continué de compiler ces données de surmortalité avec les autres pays, ce qui permet de réaliser une comparaison que l'Insee a « customisée » dans un papier de blog paru mi-février. La France occupe une position médiane au sein des pays européens en matière de surmortalité. Elle avait plus souffert de la première vague, mais beaucoup de pays, notamment en Europe du Centre et de l'Est ont nettement plus souffert de la deuxième vague.

Les naissances, publiées chaque mois sur le site en même temps que les décès, ont commencé à intéresser neuf mois après le début du premier confinement. L'Insee a diffusé un communiqué de presse pour commenter les données de décembre 2020 et janvier 2021 qui montrent une forte baisse des naissances, avec respectivement 7 % et 13 % de nouveaux nés en moins que l'année précédente. L'Institut ne s'est pas avancé sur les raisons de cette baisse, mais a signalé que la PMA, responsable de 3,5 % des naissances, avait été interrompue durant le premier confinement.

La Dares poursuit la publication d'un tableau de bord sur la situation du marché du travail à un rythme désormais mensuel. Les enquêtes spécifiques continuent également d'être menées pour apprécier au mieux la réponse des entreprises et des ménages à la situation. Si l'hétérogénéité de la situation des entreprises est bien documentée du point de vue des crédits, grâce à d'anciens travaux menés sous l'égide de la Banque centrale, elle l'est un peu moins sur l'angle des liquidités. Pour essayer de prendre la mesure de l'hétérogénéité de la situation de trésorerie des entreprises, la Banque de France essaie de mener une enquête auprès des établissements bancaires.

L'Insee continue d'adapter ses modalités de collecte aux conditions sanitaires. La collecte des prix se poursuit pour partie sur le terrain, pour partie par téléphone et internet. La collecte des enquêtes ménages se fait exclusivement par téléphone et internet. Certaines enquêtes lourdes ont été adaptées pour qu'elles soient plus faciles de mise en œuvre par d'autres voies que le face à face, notamment l'enquête SRCV sur les conditions de vie qui se trouve actuellement sur le terrain. L'enquête CVS de victimation et de sécurité, reportée l'an dernier, a été aménagée pour permettre sa collecte par téléphone, toutes les questions de cette enquête ne se prêtant pas à une interrogation téléphonique.

L'enquête annuelle de recensement a été suspendue pour 2021. Elle a cependant été conservée à Mayotte, qui doit passer à l'enquête en continu. Mayotte a été confinée avant le lancement de cette enquête. Maintenant qu'elle ne l'est plus, l'Insee va essayer d'avancer, dans des conditions un peu instables. Le recensement agricole ne rencontre en revanche pas de problèmes de collecte particuliers, hormis dans les DOM où il était souvent réalisé en face à face.

## **Nouveaux travaux**

La nouvelle enquête Emploi en continu est déployée sur le terrain depuis le début de l'année. Les changements concernent le questionnaire, encore plus harmonisé entre pays, sur le protocole qui prévoit une interrogation multimode et sur la méthode de pondération. Les chiffres du premier trimestre 2021 devraient être publiés le 24 juin prochain. L'Insee espère expliquer à cette occasion si la continuité est maintenue ou non entre les séries.

Le service statistique de la sécurité intérieure réalise une enquête statistique en population générale pour la

première fois depuis sa création en 2014, l'enquête Genre et sécurité consacrée aux violences liées au genre, avec une collecte multimode. La Drees a débuté la collecte de l'enquête Vie quotidienne et santé afin de repérer les personnes ayant des difficultés dans les actes de la vie quotidienne et de mesurer les situations de handicap et de dépendance. Cette enquête représente le premier volet du dispositif d'enquêtes Autonomie. Elle servira d'enquête filtre pour des interrogations ultérieures.

Le blog de l'Insee est ravi d'accueillir ces dernières semaines un article de Patrick Aubert, sous-directeur à la Drees, intitulé « *Handicap et autonomie, des enjeux d'inclusion, y compris dans les statistiques* », et qui porte sur les difficultés de l'observation statistique de ces questions. Le service statistique ministériel des Sports va réaliser une enquête sur l'engagement associatif et les dons.

La loi de modernisation de la justice promulguée en 2016 a prévu l'enregistrement des PACS non plus uniquement dans les tribunaux, mais aussi dans les mairies ou devant un notaire. L'Insee publie les séries de PACS, mais éprouve des difficultés à assurer la continuité de ces séries, faute de flux d'information correct en provenance des notaires. Il espère finaliser la mise en place du flux avec le Conseil supérieur du notariat pour récupérer les informations concernant les PACS conclus auprès des études notariales et produire des statistiques complètes à compter de la fin de l'année.

Après une clarification avec les acteurs de l'insertion professionnelle, les résultats de l'insertion professionnelle des réseaux de centres de formation des apprentis et de lycées professionnels sont désormais publiés en open data.

La crise a constitué une occasion d'avoir recours à des données nouvelles. Le rythme des points de conjoncture a de nouveau été espacé. Après celui de décembre, l'Insee a publié un point de conjoncture en mars avec une exploitation innovante de données bancaires issues du CIC Crédit mutuel et basées sur un échantillon anonymisé. Cette exploitation suivait deux publications antérieures du Conseil d'analyse économique qui avait eu accès à ces données. Elle confirme la difficulté à identifier d'un point de vue statistique les catégories de personnes qui, au cours de l'année 2020, ont éprouvé des difficultés financières et connu des situations de précarité nouvelles. L'Insee a fait des requêtes auprès de la BNP. Dans ces données n'apparaît pas, même pour les plus bas déciles de revenus, un accroissement des difficultés de trésorerie. Les aides ont été fortes et assez bien ciblées, permettant de couvrir un grand nombre de situations et les situations les moins bien couvertes ne sont pas forcément les plus faciles à observer. Elles peuvent concerner des personnes non bancarisées, en situation irrégulière ou échappant à ces observations pour une raison ou une autre. L'Insee a pris contact avec la Banque Postale pour approfondir le sujet.

Le partenariat avec les opérateurs de téléphonie mobile a pris fin. En revanche, l'Insee a signé une convention avec le groupement des cartes bancaires pour continuer de recevoir les données sur les transactions bancaires en finançant des travaux dans les systèmes d'information pour industrialiser la transmission.

Des progrès ont été réalisés par l'Insee et différents SSM sur des sujets liés à la diffusion et la communication. L'Insee a ainsi actualisé le tableau de bord des 80 indicateurs des objectifs de développement durable hérités du groupe de travail du Cnis. Cette publication s'est notamment enrichie de tableaux interactifs. Il a également complété sa collection des « *Essentiels* » avec un numéro par région. Le rapport annuel sur les statistiques publiques dans les départements et régions d'outre-mer a été mis à jour. Il sera envoyé à tous les parlementaires et aux principaux élus pour tenter de remédier à l'idée que l'Insee en fait moins pour ces régions que pour le reste de la France. Un petit livret de quelques pages reprend même de façon synthétique et illustrée certains des éléments du rapport afin de mieux toucher le public.

Deux SSM importants ont rénové leur site internet, la Drees et la Dares, avec plus d'open data, un renouvellement de l'identité visuelle. La Dares réaffirme ainsi son objectif de déchiffrer le monde du travail pour éclairer le débat public. Enfin, en partenariat avec la Banque de France et la DGESCO, et sous l'impulsion de l'Inspection générale de l'Education nationale, un séminaire est en cours, consacré à l'utilisation des données statistiques socioéconomiques et financières dans les enseignements. Ces quatre séances de deux heures réunissent des inspecteurs d'académie et des inspecteurs pédagogiques régionaux. Cette démarche s'inscrit dans le plan national de formation du ministère en vue de produire des supports pédagogiques que les enseignants pourront utiliser en cours avec leurs élèves. Jean-Luc TAVERNIER se dit ravi d'avoir pu participer à l'introduction de ce séminaire qui touche non seulement des professeurs de sciences économiques et sociales, mais aussi des professeurs de mathématiques et

histoire-géographie.

## Actualité européenne

Le service statistique public reste attentif à la directive e-privacy qui est très importante pour l'utilisation des données de téléphonie mobile. Pour l'instant, ce texte ne permet pas de conserver ces données assez longtemps pour pouvoir étalonner des statistiques. Le système statistique européen a obtenu auprès du Conseil l'introduction de clauses qui le permettront. Le trilogue avec le Parlement commence. Il faut donc espérer que ces dispositions, cruciales pour pouvoir utiliser ces données de téléphonie mobile à des fins statistiques, seront conservées.

Le dernier comité statistique européen a acté les modalités d'accès à distance des chercheurs aux bases de données individuelles d'Eurostat. Ces bases recouvrent l'ensemble des pays de l'Union européenne et contiennent pour l'instant trois sources. Il s'agissait de permettre un accès à distance centralisé. L'option d'un accès possible depuis les instituts de recherche a été préférée à la solution très conservatrice d'un accès uniquement dans des bâtiments physiques des instituts nationaux. Les chercheurs pourront donc travailler sur ces données depuis leur laboratoire.

## Publications marquantes

La Drees a réalisé des publications sur les pratiques des médecins généralistes, la perception sur la vaccination contre la Covid, la demande de soin pendant le deuxième confinement, notamment la demande de soin liée à des troubles de la santé mentale ou sur l'évolution des syndromes dépressifs chez les jeunes après le premier confinement à partir de l'enquête EpiCov.

Le SSM de la Culture a présenté « *le quotidien de l'enfant âgé de neuf ans pendant le confinement du printemps 2020* », quotidien marqué par la télévision, les jeux vidéo et le téléphone. Le SSM de l'Enseignement supérieur s'est quant à lui intéressé à l'insertion professionnelle des diplômés de licence professionnelle et de master avant la crise. L'Insee a étudié la condition des salariés du commerce de détail et a publié les premiers résultats d'une enquête spécifique sur les conséquences, à la sortie du premier confinement, des mesures sanitaires sur la productivité et les coûts des entreprises, ainsi que le recours au télétravail. Depuis l'automne, le nombre mensuel de créations d'entreprises ne cesse de battre des records, en particulier dans les secteurs de la restauration et de la livraison. L'Insee et le SDES ont également proposé des publications sur les déplacements domicile-travail, l'essor des véhicules hybrides ou électriques. L'INJEP, l'institut national de la jeunesse et de l'Éducation populaire, s'est intéressé pour sa part aux comportements des jeunes s'agissant de la protection de l'environnement.

Enfin, Jean-Luc TAVERNIER rend hommage à tous les SSM qui, comme l'Insee, tiennent leurs rendez-vous usuels. Les publications ont en effet connu peu de décalages, qu'il s'agisse du bilan démographique publié par l'Insee ou de la première photographie de l'insécurité et de la délinquance en 2020 diffusée par le SSMSI. Dans tous les SSM, les bilans annuels respectent les échéances.

**Nicolas PROKOVAS** observe que le Cnis est consulté à chaque fois qu'une nouvelle enquête est présentée, mais n'est jamais informé de la disparition d'enquêtes déjà avalisées, ce qui constitue un trou dans la raquette de l'activité du Conseil. Aujourd'hui, les membres apprennent certaines décisions au détour de la lecture des programmes de travail annuels des SSM. Parmi les publications de l'Insee, il semblerait que la version papier de l'Économie française soit appelée à disparaître. Or cette publication était très intéressante et assez suivie. Elle permettait la popularisation d'un certain nombre de concepts de comptabilité nationale auprès d'une partie de la population. Cette disparition serait donc regrettable.

**Bruno CABRILLAC, représentant la Banque de France**, indique que début mars, la Banque de France a publié les résultats de son enquête mensuelle de conjoncture avec, comme depuis le début de la crise, une estimation à la fois pour le mois de février et pour le mois de mars, des pertes d'activité. Ces pertes ont été estimées à 5 % pour ces deux mois, soit une stabilisation par rapport au début de l'année. La Banque de France publie également chaque mois une situation des sociétés non financières. A l'occasion de la publication de ces statistiques pour le mois de janvier, elle a publié une rétrospective sur l'année 2020, montrant une évolution relativement intéressante et quelque peu surprenante. La dette nette des sociétés non financières a relativement peu augmenté, l'augmentation des crédits ayant été en quasi-totalité compensée par une augmentation des dépôts auprès du secteur bancaire. La Banque de France essaie d'analyser de manière plus approfondie cette évolution qui s'est un peu retournée à partir de la fin du dernier

trimestre 2020.

**Roxane SILBERMAN** demande si tous les pays membres de l'Union ont validé l'accès des chercheurs aux micro-données européennes.

**Jean-Luc TAVERNIER** propose d'apporter une confirmation ultérieure à cette dernière question<sup>1</sup>. Sur *Les tableaux de l'économie française*, quelques collègues de l'Institut s'indignent effectivement de la suppression de cet ouvrage papier. En 2020, l'Insee n'a pas pu publier cet Insee Références en juin au format papier compte tenu de la crise, se limitant au format dématérialisé. Le directeur général avait d'ailleurs déjà indiqué en bureau que cette situation préfigurait peut-être une évolution plus pérenne. Il est apparu que la version papier représentait un travail considérable au regard de l'écho qu'elle recevait désormais. Quand il a fallu rendre des postes, l'Insee a donc considéré que ce poste pouvait ne pas être remplacé. *Les tableaux de l'économie française* continueront d'être publiés de façon dématérialisée et une version papier allégée est prévue. Le directeur général reste attaché aux publications lourdes des Insee Références, mais il reconnaît la nécessité de se demander régulièrement si le format papier trouve encore son public. *Les tableaux de l'économie française* servent par exemple aux enseignants de sciences économiques et sociales. Or ceux-ci ne sont sans doute pas gênés par la suppression de la version papier, puisqu'ils peuvent retrouver ces mêmes informations sur le site internet. Jean-Luc TAVERNIER souligne qu'il doit faire face à des injonctions paradoxales. Alors que l'Insee doit rendre des emplois, les partenaires sociaux lui demandent de ne pas alourdir la charge de ceux qui restent. Or lorsqu'il supprime une toute petite chose, comme le format papier de cette publication, il subit les plus vives critiques.

## **.IV ACTUALITÉS DU CNIS**

### **1. Présidence de la commission Entreprises et stratégies de marché**

**Patrice DURAN** annonce que Gianluca OREFICE va prendre la suite de Lionel FONTAGNE à la présidence de la commission Entreprises et stratégies de marché. Italien d'origine, Gianluca OREFICE a effectué une partie de ses études en Italie et a obtenu une habilitation à diriger des recherches en sciences économiques à l'Université Paris 1. Il est actuellement professeur à l'Université Paris Dauphine.

### **2. Présidence de la Cnerp**

**Patrice DURAN** indique que la présidence de la Cnerp est confiée à Éric KERROUCHE, directeur de recherche au CNRS, chercheur au CEVIPOF et sénateur des Landes. Il a réalisé une thèse sur le corps préfectoral et a beaucoup écrit sur les élus locaux.

**Jean-Luc TAVERNIER** signale que seule une partie de son curriculum vitae a été transmise aux membres du Bureau.

**Patrice DURAN** répond que le complément leur sera communiqué sans les meilleurs délais. Il signale par ailleurs que Christine d'AUTUME a demandé à pouvoir quitter ses fonctions à la présidence de la Commission Démographie et questions sociales, compte tenu de sa charge de travail. Le Cnis réfléchit actuellement à son remplacement. Il annonce enfin le départ à l'été de la secrétaire générale adjointe du Cnis, Isabelle ANXIONNAZ. Son remplaçant sera présent au prochain Bureau.

### **3. Point d'information sur le CSNS**

**La secrétaire générale du Cnis, Françoise MAUREL** propose un point d'avancement sur les travaux relatifs au code statistique non signifiant, qui avaient été présentés plus en détail lors du Bureau de décembre.

Le code statistique non signifiant, autrefois dénommé « NIR haché », a vocation à être utilisé pour des appariements plus sécurisés de données administratives. Il a été décidé au précédent bureau que le Cnis

---

<sup>1</sup>Post réunion

*La majorité des États membres ont soutenu l'accès à distance aux fichiers à usage sécurisé via les locaux des entités de recherche. Aucun pays n'a signifié que cet accès aux micro données pour les besoins de la recherche n'était pas validé.*

devra intervenir dans ces travaux au titre de la transparence qu'il doit assurer sur les opérations statistiques. Il devra également s'assurer de la proportionnalité des usages en fonction des sujets, au motif que « les *appariements sont un mode de collecte comme un autre* ». Il avait été suggéré en décembre que le Cnis formule un avis préalable sur demande de l'Insee pour chaque usage du code statistique non signifiant par un membre du SSP, suivant une procédure suffisamment légère en attendant de faire évoluer le texte d'organisation du Cnis pour, si possible, intégrer cette mission d'examen des sources administratives et des appariements.

Après instruction, le Secrétariat général a légèrement revu la façon de procéder. L'avis d'opportunité systématique a en effet été jugé un peu trop lourd et redondant au regard d'autres formalités, qu'il s'agisse des dossiers d'étude d'impact du RGPD ou d'autres procédures du Cnis existantes. Au lieu d'un avis systématique, il est donc proposé d'effectuer une information générale systématique du Cnis sur tous les traitements qui impliqueront le CSNS à l'initiative du SSP. Plusieurs modes d'information seront utilisés. Dans les programmes de travail et les bilans d'activité annuels, une rubrique dédiée sera ajoutée sur les appariements impliquant le CSNS. Lorsque l'usage du CSNS sera connu lors des demandes d'avis d'opportunité ou d'avis 7bis pour des données administratives, le SSP fera mention d'un usage ultérieur du CSNS. Le Cnis introduira également une rubrique spécifique sur les usages du CSNS sur son site internet.

Cette procédure n'empêchera pas, lorsque les sujets sont potentiellement plus sensibles, d'organiser un débat en commission ou en Bureau qui pourra donner lieu à un avis. Cette démarche pourrait être utilisée notamment pour les fichiers qualifiés aujourd'hui de « pivot » par le SSP, parce qu'ils contiennent des informations potentiellement utiles dans de multiples croisements de données. Le SSP s'engage à porter toutes ces informations relatives au CSNS et à ses usages à la connaissance des instances du Cnis. Cet engagement est inscrit dans la Charte d'usage du code statistique non signifiant qui sera mise en œuvre à compter de cette année au sein du SSP.

**Anne-Juliette BESSONE, représentant la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares) du ministère du Travail**, remercie le Cnis d'avoir pris en compte les échanges survenus au cours de la dernière présentation. Elle salue la nécessité d'accroître la transparence et confirme la nécessité d'envisager une procédure plus légère dans les cas les plus fréquents. Elle demande cependant des précisions sur la notion de données administratives « pivots ».

**Françoise MAUREL** propose que le SSP apporte ces précisions.

**Christel COLIN, représentant la Direction des statistiques démographiques et sociales (DSDS) de l'Insee**, précise que la liste de ces données n'est pas prédéfinie. Le SSP a imaginé que pourraient être concernés FIDELI, le recensement ou la DSN, mais rien n'est figé. Il s'agirait de fichiers qui, par leur caractère transversal et assez structurant, sont susceptibles de faire l'objet de nombreux appariements.

**Roxane SILBERMAN** approuve elle aussi cet allègement des procédures, mais souligne que ce sujet reste extrêmement sensible. Il serait donc opportun de présenter périodiquement une vue d'ensemble et de programmer un débat en Bureau. Des interrogations ne manqueront pas de se faire jour à l'extérieur, car l'usage de ce code devrait très certainement s'amplifier.

**Patrice DURAN** partage ce souhait.

## CONCLUSION

**Patrice DURAN** remercie l'ensemble des membres du Bureau pour leur participation.

*La séance est levée à 17 heures.*